L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 23, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 25 OCTOBRE.

OFFLOUSAS & ATTAKAPAS

Pour les Attakapas,

Se reliant avec le Chemin-de-Fer des Opelousas de la Nlle-Orléans.

Le bon steamer TECHE, capt tables E S Trinidad, part de Brashear City tous les LUNDIS, MARDIS et JEUDIS et to ubers aux GRANDES et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

A S CHARPENTIER, Rue de la Course, No 24,
E MONTAGNE, Jr, Rue St Louis, No 21.

POUR VERMILLIONVILLE—Départ mardi, 25 octobre, à 5 h P. M. Le bateau à vapeur ANY ONE, d'un faible tirant d'eau, capt J. W. Conrad, commis H. S. Arbo, prendra du fret et des passagers pour Vermilion. Fort Fourg, Abbeville, Fas Hook, Pecan Island, Brashear City, la Baie de Berwick et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

B. HOWEGANE, Jr., rue St Louis, No 21,
J. D. WILLIAMS & CO, rue Lafayette No2,
FURNIS MARTIN, à Intagette.

N. B.—Le ANY ONE est considéré comme No 1 as be rons l'assurance. 25oct—

Jours de départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya—Le beau bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch. Pickett, commis H. L. Monagan, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, et partira de Washington tous les MERCREDIS matin à 9 heures. Le CLEONA, ne remplissant l'oeuf, n'a d'autre chambre et prendre de fret à aussi bas prix que tout autre bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GUMAUX & SUELS, Agents, Rue du Canal No 29.

Et BLANCHIN & GIRAUD, 63 Nouvelle Levée.
Mercy—1m A GAJAC, 9 St Louis.

POUR LES OPELOUSAS—Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, exactement—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barré, Sicsport, Vermilionville et Bayou Rouge et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENE, fin et marcheur, d'un faible tirant d'eau, capitaine C. Hinchey commis M. Hamilton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. MONTAGNE, Jr.
Rue St Louis, No 21.

26—1 oct—1m

BAYOU LAFOURCHE.

Jours de départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.

Le bateau à vapeur ROBERT LEE, capitaine Wm. Hall, commis Jos. Hall, partira régulièrement comme ci-dessus pour Donaldsonville, et toutes les autres stations intermédiaires sur le Bayou Lafourche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY, No 5, Tchoupitoulas Rue.

Mercy—1m

BAYOU SARAH

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires—Le beau steamer NATIONAL, capitaine V. S. Stanton, commis A. D. Dupuy, part de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour revenir, il part de Bayou Sara tous les MARDIS, et les SAMEDIS, à 8 heures A M pour la Nouvelle Orléans, et descend le dernier à midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

CELLOR & GOODWYN, rue du Camp No 57
J. B. FAGAUD, agent pour les annonces
Rue de la Course, No 37.

BAYOU DU FLEUVE.

Paquebot régulier du bas du fleuve—Deux fois par semaine—Jour de départ, tous les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 10 heures du matin.—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, capt et M. marchour, capitaine Leo. Bayhi, partira tous les MERCREDI à 10 heures A M pour Iberville et tous les SAMEDIS, à 10 heures A M. pour les Forts Jackson et St. Philippe. Revenant sur ses pas LUNDIS et LUNDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY, No 5, Tchoupitoulas Rue de la Course, No 145

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande a été adressée par J. E. Blanche pour la cancellation de ses bons officiels comme chasseurs dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon en date du 16 juin 1858 pour $10,000 signé par J. E. Blanche, comme principal, et Vanvelf. E. Blanche, comme caution.

2—Un bon en date du 13 novembre 1859, pour le même montant, signé par J. E. Blanche, comme principal et comme caution.

3—Un bon en date du 19 décembre 1860, pour le même montant, signé par les mêmes personnes : Le dit bon ayant été déposé pour le libre accomplissement de ses devoirs comme chasseur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) MADISON WELLS,
S. WROTHOWSKI, secrétaire d'Etat. 30sept—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande a été adressée par J. Am consolidation des bons officiels de J. E. Blanche, comme chasseur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1—Un bon en date du 9 janvier 1851 pour $10,000, signé par J. E. Blanche, comme principal, et Mme Veuve Blanche, comme caution.

2—Un bon en date du 8 avril 1852 pour le même montant, signé par J. E. Blanche comme principal et G. Brand comme caution. Lesdits deux bons ayant été donnés pour le libre accomplissement de ses devoirs comme chasseur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans les bons mentionnés ci-dessus de faire connaître au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(Signé) MADISON WELLS,
S. WROTHOWSKI, Secrétaire d'Etat. 30sept—3t

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

LES tableaux d'avancement de la ville ayant été livrés au bureau des revenus d'avancement, le dit bureau se rendra à l'Hôtel de Ville, salle No 10, les LUNDIS 9 h M, et se tiendra ouvert, à midi, pour recevoir les laissant du Bureau des Assessors et Collecteurs en considération les demandes de réduction des personnes qui croient absolument de la ville ou sont et en contestation durables, dépuyer et les laissant du bureau d'avancement ainsi que les noms des personnes qui auront été ainsi réduites.

Le montant de chacune dans la susdite salle, de 9 heures A M à 4 heures P M, pendant les quatre premiers jours, à partir de ce moment pour empêcher les tableaux d'avancement et de recevoir les déclarations de contribuables.

E. L. BRECHES,
Secrétaire du Bureau des Revenus

25sept—6t

AVIS AUX CONTRIBUABLES,

Bureau de l'Assesseur d'Etat.

No 27 rue St-Pierre, 2nd District de la Nlle Orléans.

AVIS est donné que les Rôles d'Evaluation des Quartiers Cloutierville, et Isabelle Dépendant des Quartiers Nord, tombés par les Rue du Canal et de l'Esplanade, seront ouverts au public pendant trente jours, à compter de ce jour, à partir de l'ordonnance, pour être révisés, de manière que toute personne lésée par le dit assessment puisse être logée et se faire entendre.

PAUL DEVERGUE,
Assesseur d'Etat.

Sept—2 19, 19, 20oct

C. DE LASSUS,

Courtier de change,

23.....RUE CAROMDELET.....18

Sept—6m

Compagnie Générale Mutuelle

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSTITUTION

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 sept. courant, 1865..... $ 106,356 76
Savoir : Primes d'incendie..... $99,767 19
Primes de mer..... 27,031 56
Primes de rivières..... 38,198 21 $ 119,500 96

En moins : Primes remboursées..... $ 977 68
Risques non expirés..... 18 815 00 19,800 00

Montant net des primes..... $ 99,300 17

PERTES PAYÉES DANS L'ANNÉE :

Savoir : Pertes par Incendie..... $ 5,646 55
Pertes sur les mers..... 19 027 66
Pertes sur les rivières..... 1,750 00

Remarques..... $ 26,424 21
Taxes du gouvernement, taxes locales et autres..... 12 476 30
Frais, loyer, gages pour coml. fonctionnaires, &c..... 38,162 72 67 997 67

Montant réservé pour réclamations non réglées et dividende du sorip déclaré..... $ 31,791 00

Il sortit de la Compagnie est comme suit :

Espèces pour primes..... $ 14,716 10
Du pour primes et en voie de perception..... 12,267 21
Prêts garantis par actions et bons..... 1,812 50
Bons sur hypothèques..... 2,775 00
Scrips de compagnies d'assurance mutuelle 1,116 00
En caisse..... 6,326 70
Propriétés foncières..... 21,126 00
Actions des chemins de fer de la ville..... 120,323 04
Billets de souscription..... 1,000 00

Total..... $ 194,764 33

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans

Qu'on se souvienne que le 7 octobre 1865, par devant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville de la Nlle Orléans, se sont présentés M. Gaudchaux, Président, et L. W. Baquié, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit rapport est exact en tous les points exacts de ses livres de la compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrét.-Iré.

Ed. MEUNIER, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats de dépôts non encore payés, sur présentation des dits certificats ou à leurs ayant cause, à partir du deuxième lundi de novembre prochain ; ils ont en outre déclaré un dividende de cinq pour cent sur le montant net des primes payées pour l'année expirée le 30 septembre 1865 et il sera émis des certificats pour le dit dividende de sorip, à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire

—DIRECTEURS—

J. B. Morleon	W. S. Copper
O. Bercier,	Chas Kenzel,
Charles J. Leeds,	A. D. Oni-é
D. Bonligny	Alf. Dudit-ide,
E. H. Harris,	Chas. E. Bundon,
J. Jacobs,	E. E. Dudelaire,
D. Watson,	D F Logan,
Thomas Bids.	J Zeeley,
George Eich'f,	S. Cambon,
J. A. Beaudon,	F. Del Bondio,
d. Fenochi,	L. Dupas,
L. B. Fichter,	J G Landry,
A. Baldwin,	J. G McLeara,
A. Thibaud,	L. Keolanon,
William Heyl,	A. Waldrich,
J. N. Robert,	A. Cebiro,
	Magin Pela.

15 oct—3m

Collége Commercial de Delbear,

Au coin des rues Camp et Commune,

Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est constamment servi et a d'habitude pendamment. Il a été fondé en 1856 et tient sa charte de l'Etat. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud, des négociants et des banquiers de divers qui en sont sortis. Les dames et les messieurs peuvent fréquenter les COURS COMMERCIALS de jour et de soir, d'après, de manière leur convenir. La cotisation commerciale qui est quelqu'un à moins de quatre $200 ou moins par an, est la meilleure fortune que les parents puissent donner à leurs enfants.

Les dames et les messieurs sont invités à visiter l'établissement. RUFUS DOLBEAR,
16 sep—3m Président

COLLEGE St-CHARLES,

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Comm), hors commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 20 août.

Le prix de la pension, y compris le blanchissage, les fournitures de bureau et les honoraires du médecin est de $200 en or, ou l'équivalent en monnaie courante.

Extrait : $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension.—La musique, à la volonté des parents : $5 par mois. Les articles de toilette restent aux frais des parents.

Collége au prix de $10 par an.

Pour informations plus spéciales s'adresser à

F. FOURNIE & Co., agents,
27 oc t—m 31 oct. No 16 rue Natchez

INSTITUTION A. DARROT.

1er.....Rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse....1 1/2.

POUR LES DEUX SEXES.—

CHAQUE département a son entrée et ses classes particulières.

Le costume et les ouvrages d'agrément font partie de l'instruction.

Des personnes compétentes s'occupent spécialement des enfants qui se préparent à la première communion.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution Susdite

INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

299.....Rue du Bayou.....299

M. E. MARTIN se recommande aux parents pour les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend : Français, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, la langue des lettres et les arts d'agrément.

Un professeur d'élèves est attaché à l'établissement. Pension et enseignement, par mois, de $16 à $25 par élève. Les cours sont ouverts de 9 à 3 heures.

Ce bel établissement est situé tout près de la ville, au lieu appelé Gentilly, les chars de la ville y aboutissent directement.

Nous offrons à nos amis et au public notre nouveau et magnifique établissement, situé à l'angle de Bourbon et Conti, dans la belle et vaste bâtisse Story.

Cet établissement est pourvu de tous les agréments et commodités nécessaires à une famille, et nous espérons, par notre attention à tous les détails, mériter la confiance et la patronage que nous sollicitons.

Nous avons pris à bail pour un terme de cinq années, avec option de cinq autres années, la belle et vaste bâtisse connue sous le nom de Story, située